



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal 10 janvier 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Maurice de Rémens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Éric GAILLARD, Maire.

Présents : M. Pierre CHAFFRINGEON, M. Cyril GOUDARD, M. Eddy LABBÉ, M. Éric GAILLARD, Mme Eliane NAMBOTIN, M. Cyril GUINOISEAU, Mme Jennifer PUTELET, M. Max TISSOT-GUERRAZ, Mme Adeline DUFOUR, M. Hervé MORIN, Mme Sylviane BOUCHARD, M. Sylvain LEFAIX

Absents excusés : M. Maurice OBERLÉ donne pouvoir à M. Eric GAILLARD

Absents : M. PLANTADE Damien

Secrétaire de séance : Jennifer PUTELET

Monsieur le Maire ouvre cette séance à 20h30.

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 11/12/2023.

Acquisition du fonds de commerce de la boulangerie

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que le fonds de commerce « Le Petit Fournil », suite à liquidation judiciaire, a fait l'objet d'une vente aux enchères le 21 décembre dernier. Cette dernière s'est déroulée sur site, au 36 place de la Poste, sous la direction de Maître MICHEL-WAGNER Angéline, commissaire de justice à Ambérieu-en-Bugey.

Au vu du coût de l'acquisition, comme il en avait été discuté lors de la commission générale du 6 septembre dernier et constatant que sans intervention de la Collectivité, le fonds de commerce de la boulangerie aurait été perdu, la Commune a saisi l'opportunité d'acquérir le fonds de commerce afin de conserver et maintenir l'activité de boulangerie du centre-village.

Il ajoute que le fonds de commerce pourra ensuite être rétrocédé à un exploitant. L'acquisition du fonds de commerce par la commune viserait ainsi à permettre le maintien et le développement de l'activité de service à la population. Il précise que le montant de l'adjudication est de 6.000 € (hors frais annexes et taxes liés à la vente) dont 4 417,50 € au titre d'éléments corporels et 1 582,50 € au titre d'éléments incorporels et que les frais annexes s'élèvent à environ 3 500,00 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'acquisition du fonds de commerce de la boulangerie « Le Petit Fournil » par vente aux enchères suivant liquidation judiciaire.

Délégation au maire pour la mise en location ou vente du fonds de commerce

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'acquisition par la Commune du fonds de commerce de la boulangerie « Le Petit Fournil », un appel à candidature va être lancé afin soit de mettre en location-gérance ce commerce, soit de revendre le fonds de commerce. Cette location ou revente concerne uniquement le fonds de commerce pour l'exercice de l'exploitation d'une boulangerie. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner délégation au maire pour soit mettre en location-gérance ce commerce soit revendre le fonds de commerce pour l'exercice de l'exploitation d'une boulangerie.

Questions diverses

- Création du Syndicat des Rives de l'Ain

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Préfecture de l'Ain a validé l'extension du syndicat intercommunal des eaux des Rives de l'Ain avec l'adhésion des communes de Chalamont, Châtillon-la-Palud et Saint-Maurice-de-Rémens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire
Éric GAILLARD



Venez nombreux, nous comptons sur vous !

MATINEE NETTOYAGE

**Samedi 16 mars
2024
A partir de 9h00**

*RDV devant l'atelier communal,
dans la cour de l'école*

*A l'issue de la matinée, l'apéritif
sera offert par la municipalité*



Devenez acteur de la valorisation des déchets !

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020, le tri à la source des biodéchets doit se généraliser et concernera tous les professionnels et les particuliers.

Quels déchets sont concernés ?

Les biodéchets sont les déchets de cuisine (épluchures, fanes, peaux de légumes ou de fruits) mais aussi les déchets verts (tonte, feuillages, petits branchages). Sur notre territoire, la solution proposée est le développement du compostage de proximité.

Comment faire ?

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain apporte un soutien financier aux particuliers qui font l'acquisition d'un composteur (dans le commerce de leur choix).

Vous habitez en maison individuelle :

Vous pouvez bénéficier d'une aide équivalente à 70% de la dépense, d'un montant maximum de 65€, soit une aide possible de 45,50€. Pour demander l'aide, vous devez nous fournir : la facture d'achat nominative, un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire.

Vous habitez en immeuble / lotissement :

Pour les personnes qui ne disposent pas d'espace où

installer un composteur individuel, une aide à l'achat de composteurs collectifs est également proposée par la CCPA avec une prise en charge à 70% du montant du produit. L'aide est proportionnelle au nombre de foyers engagés dans la démarche de compostage et est conditionnée au respect des critères permettant de garantir l'installation et le bon fonctionnement des dispositifs collectifs. Pour cela, les demandeurs doivent renseigner un formulaire (téléchargeable sur notre site Internet).

La CCPA proposera un accompagnement adapté afin de garantir la pérennité des dispositifs.

Un amendement naturel gratuit

La production de votre propre compost a bien des avantages :

- Vous bénéficiez d'un engrais naturel et gratuit.
- Vous contribuez à réduire l'impact carbone lié au traitement.
- Vous réduisez votre production de déchets : moins de déplacements en déchèterie et moins de coûts.



Une question ?

dechets@cc-plainedelain.fr
ou **04 74 46 46 04**

C'est un nouveau geste à intégrer dans nos pratiques. Comme toute nouvelle habitude, cela peut prendre du temps pour devenir systématique. De plus, le compostage individuel ou collectif ne permet pas l'accueil de tous les biodéchets (comme les viandes, poissons, œufs et agrumes en grande quantité). C'est pourquoi, s'il reste encore quelques biodéchets dans votre poubelle, ils seront traités et valorisés en compost au sein de l'usine Ovade située à Viriat. Ce compost est ensuite distribué aux agriculteurs locaux. Que ce soit à la maison, dans votre jardin ou grâce à Ovade, le biodéchet retourne à la terre. Une véritable boucle d'économie circulaire !

Extrait du magazine d'information Plaine Ainfo n° 30 – Décembre 2023

On parle de Saint-Mo dans les journaux



Saint-Maurice-de-Rémens

Le Printemps de Pérourges posera de nouveau ses valises en 2024

Des chantiers de rénovation ainsi que des manifestations sportives et culturelles sont en vue pour 2024, comme l'a annoncé le maire Eric Gaillard.

Vendredi 19 janvier au soir, c'est dans une ambiance conviviale que le maire, Eric Gaillard, entouré de son conseil municipal, a présenté ses vœux à ses administrés. Il en a profité pour passer en revue l'année écoulée et surtout parler de l'avenir.

Deux événements de grande ampleur

Tout d'abord, le maire s'est réjoui du fait que la commune accueillera en 2024, pour la deuxième année consécutive, le Printemps de Pérourges, manifestation culturelle très importante.

Il a ensuite évoqué le gros chantier de la deuxième partie du mandat, à savoir la rénovation du bâtiment scolaire-mairie. Compte tenu du montant élevé des travaux, ceux-ci seront réalisés sur plusieurs années.

Autre événement, moins connu mais qui met le village



Le château de Saint-Maurice accueillera le Printemps de Pérourges pour la seconde fois. Archives Laurent Thevenot



Le maire Eric Gaillard. Photo Patrick Guinot

en valeur, le Formula student France aura lieu, lui aussi pour la deuxième fois consécutive, au centre d'essais Transpolis. Il s'agit d'une compétition disputée par des étudiants, uniquement avec des véhicules électriques. Cette manifestation devrait s'installer durablement à Transpolis, au moins pour quatre ans.

2024 devrait également voir la fin du déploiement de la fibre optique, car actuellement 5 % de la population n'en dispose toujours pas. Enfin, la modernisation de l'éclairage public et le réaménagement de la voirie dans la partie haute du village vont faire l'objet d'études approfondies.

2024 s'annonce mouvementée pour Eric Gaillard et son équipe.

De notre correspondant Patrick Guinot



Le bâtiment de la mairie-école. Photo Patrick Guinot

Saint-Maurice-de-Rémens

Après avoir racheté le fonds de commerce, la commune cherche d'urgence son boulanger

Retour sur info

Le 21 décembre dernier dans le village d'enfance d'Antoine de Saint-Exupéry, le fonds de commerce de la boulangerie était vendu aux enchères. Rien ne s'est passé comme prévu. La commune a acquis les biens au pied levé. Elle cherche un gérant pour allumer le fournil.

Les habitants du village et tous les gens de passage qui voudraient bientôt acheter le pain, les croissants et les gâteaux ? Le four de la maison n'a pas été ramené depuis juin mais tout l'équipement de la boulangerie est en place, prêt aux pétrissages et aux cuisson. La municipalité cherche d'urgence un boulanger pour reprendre ce fournil qui est devenu « son » fournil. « Il y a un mois, le 21 décembre, la commune s'est en effet retrouvée en position d'acheter au pied levé le fonds de commerce lors de sa vente aux enchères, un achat pas cher à l'époque, à 6 000 € pour la commune, faute de candidats suffisamment intéressés qui se présentent ce jour-là devant la commissaire de justice. Chaque communal a sans doute permis de préserver toutes les chances d'une réouverture de cette boulangerie. Reste à trouver le professionnel intéressé.

Un appel à candidature lancé

« Depuis l'achat du fonds il y a un mois, nous avons parlé du dossier avec l'ensemble du conseil municipal et nous sommes d'accord pour engager une location-gérance avec un boulanger, explique le maire Eric Gaillard. Nous sommes en train de formaliser un cahier des charges pour lancer rapidement un appel à candidature.



Le fonds de commerce de la boulangerie de Saint-Maurice a été vendu aux enchères le 21 décembre quelques mois après une liquidation judiciaire. Photo Fabienne Pythen

Nous allons demander un loyer qui tournera entre 150 et 200 € par mois pour la location-gérance. La commune rémunérera n'étant pas propriétaire des murs, elle doit s'acquitter d'un loyer mensuel de 150 € que prendra à sa charge le futur gérant.

« Nous avons aussi eu un échange avec la Chambre de métier et de l'artisanat qui va nous accompagner et nous aider à trouver un repreneur. A contacter d'éventuels candidats, signale Sylviane Bouchard, première adjointe. L'appel à candidature se terminera fin mars sans doute, cela va être rapide. Il faudra peut-être compter six mois pour monter un dossier d'installation. La Chambre de métier se dit plutôt confiante parce que pour un jeune, notre loyer ne sera pas très élevé. » Les habitants attendent un boulanger en 2024, observe le maire. Nous, on a déjà rencontré deux potentiels re-

preneurs. La boulangerie était fermée depuis juin 2023. Les pains de Didier Rollier arrivaient du monde. C'est lui qui avait créé en 2012 l'activité dans le village qui en était dépourvu. Le futur boulanger aura quelques atouts en main. Sur l'axe très circulant

de la D904, le commerce est doté d'un parking. Et dans le village d'enfance d'Antoine de Saint-Exupéry, le château est appelé à se transformer en Maison du Petit Prince d'ici à 2026. Le site est susceptible d'attirer 150 000 visiteurs par an.

de notre journaliste Fabienne Pythen



Le Petit Fournil place de la Poste, sur un axe très circulant, avait été créé par Didier Rollier et la boulangerie a fonctionné entre 2012 et l'été 2023. Photo Fabienne Pythen

Bugey

Saint-Maurice-de-Rémens

Comment la municipalité sécurise l'approvisionnement en eau potable

Avec la création d'un nouveau syndicat des eaux, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable franchit un nouveau cap.

Les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et la baisse du niveau des nappes phréatiques qui en résulte conduisent les responsables politiques, les maires en particulier, à sécuriser les dispositifs d'approvisionnement en eau potable. C'est le cas à Saint-Maurice-de-Rémens, où le puits de captage a connu des problèmes de désamorçage il y a quelques années.

En octobre 2019, la commune a également dû fournir des bouteilles d'eau potable à la population durant cinq jours à la suite d'une contamination du réseau. C'est pourquoi la municipalité précédente avait décidé de se rapprocher des communes de Chalambert et de Chamillon-la-Palud, avec la mutualisation de la ressource du puits de captage et des moyens de production et de distribution.

Mutualisation des moyens humains et prix unique

La volonté des trois communes de pouvoir conserver la gestion de l'eau potable en régie, comme c'est le cas actuellement, les a conduits à se rapprocher d'un syndicat intercommunal des eaux existant.



Le château d'eau de Saint-Maurice-de-Rémens, pièce maîtresse du dispositif de distribution d'eau potable. Photo Patrick Guinot

tant, celui de Priay et de Villette-sur-Ain, qui sont d'accord pour étendre leur périmètre. Le nouveau syndicat de cinq communes s'appellera Syndicat des eaux des rives de l'Ain et sera géré, d'une part, par une délégation de service public pour Villette-sur-Ain et Priay, et, d'autre part, par une régie syndicale pour les trois autres communes.

La création de ce syndicat

permettra une mutualisation des moyens humains, et amènera à unifier le prix de l'eau dans les cinq communes. Celle-ci permettra également de sécuriser de manière pérenne l'approvisionnement en eau potable des cinq communes, qui auront accès à l'ensemble des puits de captage leur appartenant.

De notre correspondant Patrick Guinot



Manifestations 2024

Saint-Maurice-de-Rémens

16 février 2024 :	Café lecteur organisé par la bibliothèque
02 mars 2024 :	Vente de boudin organisée par ACCA Chasse
02 mars 2024 :	Vente de permis de pêche, organisée par La Gaule du Pollon au « Lavoir comité des fêtes »
16 mars 2024 :	Matinée nettoyage de la commune organisée par la Mairie
23 mars 2024 :	Carnaval organisé par le Sou des écoles
07 avril 2024 :	Chasse aux œufs organisée par le Sou des écoles
08 avril 2024 :	Vente de saucisson organisée par le Club Marche et Loisirs
13 avril 2024 :	Matinée « Nettoyage des ruisseaux et de leurs abords » organisé par La Gaule du Pollon
06 mai 2024 :	Vente de boudin organisée par ACCA Chasse
19 mai 2024 :	Brocante organisée par le Sou des écoles
18 mai 2024 :	Vente de galettes au four communal de Martinaz et au local des pompiers
25 mai 2024 :	Matinée « Nettoyage des ruisseaux et de leurs abords » organisé par la Gaule du Pollon
25 mai 2024	Repas de fin d'année organisé par la Gym Entretien Mixte
23 juin 2024 :	Kermesse organisée par le Sou des écoles
25 juin 2024 :	Printemps de Péroutes : ZUCCHERO
26 juin 2024 :	Printemps de Péroutes : Véronique SANSON
27 juin 2024 :	Printemps de Péroutes : MIKA
28 juin 2024 :	Printemps de Péroutes : THE DIRE STRAITS EXPERIENCE
29 juin 2024 :	Printemps de Péroutes : SLIMANE – Claudio CAPEO
30 juin 2024 :	Printemps de Péroutes : SOIREE MYSTERE
12 juillet 2024 :	Concours de boules en nocturne organisé par La Gaule du Pollon
31 juillet 2024 :	Manifestation en rapport avec les 80 ans de la disparition D'Antoine de Saint Exupéry organisée par l'ASPME
7 septembre 2024 :	Concours de boules en nocturne organisé par la Gaule du Pollon
14 et 15 septembre 2024 :	Journées du patrimoine au Château
19 octobre 2024 :	Vente de boudin organisée par ACCA Chasse
16 novembre 2024 :	Repas CCAS organisée par la Mairie
1 ^{er} décembre 2024 :	Sainte-Barbe organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
7 décembre 2024 :	Téléthon organisée par le Club Marche et Loisirs